

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

| Nombre de membres |          |          |         |
|-------------------|----------|----------|---------|
| Nombre de membres | Présents | Pouvoirs | Absents |
| 15                | 12       | /        | 3       |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 24 juin 2026           |

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2026L'an deux mil vingt six  
et le premier juillet

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL D., BRUNETON M., OUDIN A.

Absents : CHABIDON D., MARTEL C. ; VEROT V. ;

N° 01072026008

## DEMANDE FINANCEMENT CAP43 : AMENAGEMENT SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la salle polyvalente : installation son/vidéo, remplacement des tables, aménagement cuisine.

Des devis sont en cours pour ces nouvelles installations

Monsieur le Maire expose au conseil municipal du dispositif départemental « CAP43 – communes ». Dans ce cadre, la commune de Chaspuzac pourrait solliciter un financement départemental pour le projet précédemment exposé.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

| DEPENSES HT            |             | RECETTES HT                |             |
|------------------------|-------------|----------------------------|-------------|
| Matériel et équipement | 38 000.00 € | CAP 43 (68%)               | 26 000.00 € |
|                        |             | Fonds propre commune (32%) | 12 000.00 € |
| TOTAL HT               | 38 000.00 € | TOTAL HT                   | 38 000.00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'inscrire le cout estimatif des travaux au budget primitif 2026 ;
- de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du CAP43-communes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ces demandes.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 1<sup>er</sup> juillet 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

Vote

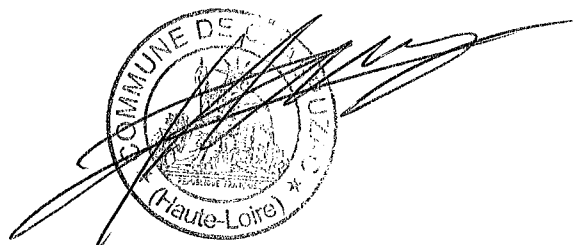
|            |    |
|------------|----|
| Exprimés   | 12 |
| Pour       | 12 |
| Contre     | 0  |
| Abstention | 0  |

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le 2 juillet 2026

et publication ou notification

Du 2 juillet 2026



AR Prefecture

043-214300626-20260701-01072026008-DE  
Reçu le 02/07/2026